

SARL
720 DISTRIBUTION
Siège social : 38 Rue Théodore Gosselin Lenôtre, 78120 RAMBOUILLET
Capital social : 35160 €
451659023 RCS Versailles

Procès-Verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 novembre 2025

Le 13 novembre 2025, à 10h00,

Les associés de la société 720 DISTRIBUTION, Société À Responsabilité Limitée au capital de 35160 euros, ayant son siège social 38 Rue Théodore Gosselin Lenôtre, 78120 RAMBOUILLET, immatriculée au RCS de Versailles sous le numéro 451659023, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège de la société sur convocation de la gérance.

Sont présents :

M. Franck BOULEZ : 477 parts

M. David BOULEZ : 405 parts

M. Arnaud SIMON : 441 parts

L'assemblée est présidée par M. Franck BOULEZ.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés et déclare que l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- le texte des décisions soumises au vote des associés ;
- un exemplaire des statuts de la Société.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions statutaires ont été communiqués aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus.

Les associés lui donnent acte de ces déclarations.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Dissolution anticipée de la Société ;
- Nomination du liquidateur ;
- Élection du siège de la liquidation ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

(Décision de dissolution anticipée)

La collectivité des associés prononce la dissolution anticipée de la Société à compter du 13 novembre 2025 pour cause de cessation d'activité. Elle est par conséquent mise en liquidation amiable à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

(Nomination du liquidateur)

La collectivité des associés décide de nommer en qualité de liquidateur Franck BOULEZ à compter de cette même date, qui exercera ses fonctions de liquidateur pour la durée de la liquidation. Le liquidateur accepte ses fonctions et déclare n'être frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

(Élection du siège de la liquidation)

La collectivité des associés décide de fixer le siège de la liquidation au 38 rue Théodore Gosselin Lenôtre, 78120 RAMBOUILLET.

Au besoin, la collectivité des associés décide de modifier les statuts en conséquence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés donne tous pouvoirs au liquidateur pour mener à bien la liquidation, réaliser l'actif et solder le passif et répartir le reliquat entre les associés sous réserve des dispositions des articles L 237-1 et suivants du Code de Commerce.

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

La collectivité des associés donne tous pouvoirs aux salariés de la société LVPRO, SAS au capital de 51 454,80 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 809 015 407, domiciliée au 15 rue de Milan 75009 Paris, de certifier conforme le présent acte aux fins d'effectuer toutes formalités auprès du Greffe du Tribunal de commerce, du service des impôts des entreprises, de la Chambre de commerce ou de la Chambre de métiers, et plus généralement de tous les organismes destinataires des formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

* *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 10h30.

De tout ce qui a été traité ci-avant, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et les associés.

Signature

Franck BOULEZ

David BOULEZ

Arnaud SIMON